



ANS (Agence Nationale du Sport) : MISE EN ŒUVRE 2020

Pour la 2^e année, l'ANS soutiendra la FFKMDA dans la mise en œuvre de son projet sportif fédéral (PSF) et du plan de développement des pratiques dans ses territoires.

Toutes les structures de la FFKMDA (ligues régionales, comités départementaux, clubs) peuvent valoriser leurs objectifs de développement en déposant des demandes de subventions sur le portail du ministère des sports « le compte asso » :

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/>

Le code de la FFKMDA est : **1244**

La répartition des fonds attribués par la FFKMDA pour 2020 concerne la part territoriale de l'ex CNDS, c'est à dire concrètement, l'ensemble des actions menées sur le terrain et correspondant aux thématiques soutenues par l'ANS :

- *Le développement de la pratique fédérale dans une logique de correction et de réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive,*
- *La promotion du « sport santé »,*
- *La promotion du « sport en entreprise »,*
- *Le renforcement des politiques d'accueil des scolaires,*
- *Le renforcement de la lutte contre les discriminations, les violences et le harcèlement dans le sport,*
- *Le développement de la pratique sportive des personnes en situation de handicap.*

La FFKMDA se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

***RAPPEL : le rendu des projets 2019 doit être effectué
15059*02 et envoyé par mail à l'adresse : psf@ffkmda.fr***

sur le cerfa N°



FÉDÉRATION
M E M B R E

Siège social : FFKMDA – 38, rue Malmaison – 93170 BAGNOLET
Arrêté de délégation ministérielle : NOR SPOV1313107A
SIRET: 507 458 735 00028 - CODE APE : 9312Z
Téléphone : 33 (0)1 43 60 53 95 – Télécopie : 33 (0)1 43 60 04 75
Site : www.ffkmda.fr

